



Conseil Municipal du 2 avril 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/39

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM,
Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT,
Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Laure FENOT-TETARD,
Chimina NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Nicolas TURLAN,
Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA,
Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX par Valérie THEVOT
Julia NOJAC par Catherine GUALIM

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : FINANCES - CONTRIBUTION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT
ELECTRIQUE DU 143 BOULEVARD DE PONTOISE***

Le Conseil Municipal,

Vu du Code de l'Energie, et notamment ses articles L 342-1 et L.342-11 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 332-15,
Vu la délibération n°2019-275 du 12 décembre 2019 de la Commission de Régulation de
l'Energie portant décision sur les règles d'élaboration des procédures de traitement des
demandes de raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité et le suivi de leur
mise en œuvre,
Vu l'autorisation d'urbanisme n°PC 095257 22 00014 délivrée le 28 juillet 2022 à l'Immobilière
3F située 159 rue Nationale à Paris 75013.
Considérant que pour permettre le raccordement électrique du nouveau collectif d'habitation
sociale situé au numéro 143 boulevard de Pontoise, le gestionnaire de réseau Enedis a besoin
de réaliser des travaux d'extension du réseau Basse Tension du secteur.
Considérant que les travaux d'extension étant dimensionnés à 81 KVA, selon les articles L
342-1 et L.342-11 du Code de l'Energie, les travaux de renforcement et de remplacement sont
à la charge de la Commune,

Considérant le document de contribution financière pour l'extension du Réseau Public de Distribution d'électricité de la commune de La Frette-sur-Seine n° RAC-IFO-25-003511 édité par Enedis,

Accusé de réception en préfecture
n° 2525752012002000000
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Considérant que la contribution financière de la Commune, après déduction de la réfaction d'Enedis est 23 009.41 € TTC.

Après en avoir délibéré, **à la majorité** (22 voix pour et 5 abstentions : M. CIORDIA, C. RICHARD, P. WEISS, S. RICHARD, C. NEIVA-LEAL)

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de de 23 009.41 € TTC à ENEDIS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séarice

André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 7/4/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...7/4/2026.